



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000469

Séance du vendredi 22 février 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (à partir du rapport 4.1), Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.2.2), Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD (jusqu'au rapport 13.3), Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 13.1), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 3.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 13.3), Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) **Boussières :** Michel POULET **Brailles :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.10) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) (à partir du rapport 2.8) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montfaucon :** Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Serge FERRY (suppléant de Roland BARDEY) **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 6.1) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.3)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Martine JEANNIN, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champagney :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BULTOT, E. DUMONT, V. FUSTER, D. POISSENOT, C. TISSIER, F. GILLET, G. JANNIN, J. JOURDAIN, M. COTTINY, R. BOURLON, C. BULLY

Mandataires : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, F. MONNEUR, J. MARIOT, S. JEANNIN, C. BALLOT, C. PREIONI, J.-P. MARTIN, F. LOPEZ, M. LETHIER, B. BOURDAIS, J. SIFFERLIN

Objet : Programme de travail de l'AUDAB 2008

Programme de travail de l'AUDAB 2008

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation : 011.824	Montant BP 2008 : 400 000 €
	(+ 9 000 € à inscrire en DM)
	Montant de l'opération : 409 000 €
	Solde après cette opération : 0 €

Résumé :

Est soumis à la validation du Conseil le programme de travail 2008 de l'agence d'urbanisme, établi dans la continuité des exercices précédents, ainsi que le montant de la cotisation du Grand Besançon, proposé à 409 K€ pour le seul exercice 2008.

En raison du calendrier électoral, le programme de travail de l'AudaB doit être présenté au Conseil communautaire du 22 février 2008. Ce programme est en cours de finalisation, mais ses grandes lignes sont à ce jour arrêtées. Elles se situent dans le prolongement des interventions des exercices précédents.

I. Programme de travail 2008

Les grandes lignes de ce programme telles qu'envisagées à ce jour sont les suivantes :

- contribuer à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire,
- observer et analyser le territoire, développer le centre de ressources,
- accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs documents de planification,
- animer, évaluer et développer les politiques contractuelles,
- aider à la définition et au montage de projets cohérents intégrés et durables.

Les principales interventions de l'agence se situent dans la continuité des exercices précédents, avec quelques ajustements :

- à la baisse en raison de projets en voie de conclusion : projet d'inscription UNESCO de l'oeuvre de vauban,
- à la hausse en raison de démarches nouvelles initiées : étude sur les complémentarités de développement avec la Haute-Saône, dans le prolongement de la Déclaration de partenariat du 7 décembre 2007 ; définition du programme de valorisation des Collines de la Vallée du Doubs initié avec les communes concernées.

Un important travail de capitalisation et de présentation des études ou réflexions en cours sera également réalisé à destination de la nouvelle assemblée.

Par ailleurs, l'année 2008 devant tenir compte du calendrier électoral, les nouveaux Conseil communautaire et Conseil d'administration de l'agence installés après mars pourraient convenir en cours d'année de revoir partiellement ce programme.

II. Cotisation 2008

La cotisation CAGB à l'agence est établie depuis 2004 à hauteur de 400 000 €, à l'exception de 2006 où une minoration exceptionnelle à 350 000 € avait été réalisée. Au BP 2008, 400 000 € ont été inscrits.

Cependant, sur demande de l'agence d'urbanisme, et vu le programme de travail, il est proposé de majorer cette contribution à 409 K€ pour le seul exercice 2008, considérant :

- que les quelques dossiers nouveaux énumérés ci-dessus nécessiteront des interventions complémentaires,
- que la contribution n'avait pas évolué depuis 4 exercices et que l'augmentation 2008 est limitée (soit +2,25 % sur 5 ans),
- que les charges de fonctionnement de l'agence sont globalement maîtrisées et que le projet de budget 2008 est légèrement déficitaire, nécessitant de puiser sur des fonds propres qu'il apparaît inopportun de trop réduire (fonds de roulement),
- que cette majoration de 9 000 €, liée à un changement des statuts de l'agence en 2007, est compensée par ailleurs par une minoration de 15 000 € de la contribution du SMSCoT, lequel est financé à 89 % par l'agglomération (la contribution 2008 au SMSCoT est par ailleurs minorée de 16 000 € par rapport à l'exercice précédent).

L'inscription des 9 000 € complémentaires devra être prévue lors d'une future Décision Modificative.

Les modalités de versement de cette cotisation sont définies par convention qu'il convient de renouveler pour l'exercice 2008.

MM. FOUSSERET, STEPOURJINE, TAILLARD, LOYAT, REYLE et Mme GUINCHARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les grandes lignes du programme de travail 2008 tel que proposé à ce jour,**
- **se prononce favorablement sur le montant de la cotisation du Grand Besançon à l'agence, proposé à 409 000 € pour la seule année 2008,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'Audab pour l'exercice 2008.**

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 29 FEV. 2008

Le Président



Initiative principale		Initiative décliner		Initiative transversale		Initiative stratégique	
		technique	technique	technique	technique	stratégique	stratégique
1 - Contribuer à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire	1.A - Le projet d'agglomération 2003-2015						
	1.B - Le rayonnement et l'attractivité du Grand Besançon						
	1.C - L'accompagnement prospectif et stratégique des agences d'urbanisme à la Métropole Rhin-Rhône						
	1.D - L'accueil de la grande vitesse ferroviaire						
	1.E - L'accompagnement du Grand Besançon dans sa stratégie de développement de l'immobilier tertiaire						
	1.F - L'accueil de la petite enfance et des personnes âgées						
	1.G - Le projet d'inscription de l'œuvre de VAUBAN sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : assistance technique 2008						
	1.H - La définition d'un programme de valorisation et de protection des collines du Grand Besançon et de la vallée du Doubs						
	1.I - L'étude sur le devenir du patrimoine scolaire de la ville de Besançon						
	1.J - L'étude prospective des collèges du secteur nord						
2 - Observer et analyser le territoire, développer le centre de ressources	2.A - Le recueil des données nécessaires à la connaissance du territoire						
	2.B - Le développement des observatoires						
	2.C - La communication et la diffusion des travaux de l'agence						
	2.D - La formation professionnelle						
	2.E - La sensibilisation du grand public au projet et à l'urbanisme						
	2.F - L'ouverture à l'international						
3 - Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents de planification	3.A - L'assistance au SSMCoT dans l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale						
	3.B - L'assistance aux communes en matière d'urbanisme						
	3.C - La déclinaison des politiques de l'Habitat						
	3.D - L'élaboration du nouveau Plan de Déplacements Urbains et les problématiques de transport						
	4.A - Le contrat d'agglomération						
	4.B - Le Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) et le Fonds d'Intervention pour le Développement Local (FIDEL)						
	4.C - Le suivi des Fonds pour le Renouvellement Urbain (FRU) et pour le Développement Rural (FDR)						
	4.D - L'évaluation des politiques publiques et contractuelles						
	5.A - L'assistance à la définition des projets urbains structurants						
	5.B - Développer la pratique du projet urbain à partir des projets d'infrastructures, d'équipements ou d'habitat en gestation						
5.C - L'aide à la définition et au montage de projets communaux							
4 - Animer, évaluer les politiques contractuelles	3.A.1 - La réalisation du document d'urbanisme SCoT et sa déclinaison par secteurs						
	3.A.2 - L'assistance au SSMCoT dans la mise en œuvre du SDAB et du SCoT						
	3.B.1 - L'assistance aux communes dans l'élaboration des PLU et cartes communales						
	3.B.2 - Aider les communes à définir et mettre en œuvre une politique foncière						
	3.C.1 - Appréhender les modes de développement de l'habitat à l'échelle du SCoT						
	3.C.2 - Accompagner les collectivités dans leur politique "logements vacants"						
	3.C.3 - Accompagner le Grand Besançon et ses nouveaux élus dans la mise en œuvre de son PLH						
	3.D.1 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du nouveau PDU						
	3.D.2 - La problématique des coûts de transports liés à l'éloignement						
	3.D.3 - L'accompagnement du Transports en Commun en Site Propre						
5 - Aider à la définition des politiques contractuelles, et au montage de projets cohérents, intégrés et durables	4.A.1 - Contribuer à la préparation des futures contractualisations à mi-parcours du projet d'agglomération						
	4.A.2 - La poursuite de l'animation du fond "centres de village"						
	4.B.1 - La poursuite et la fin de l'animation des premiers contrats CITE et FIDEL ...						
	4.B.2 - ... et l'élaboration d'une nouvelle génération de contrats CITE et FIDEL						
5 - Aider à la définition des politiques contractuelles, et au montage de projets cohérents, intégrés et durables	5.A.1 - AMO pour le devenir du Jardin Botanique de Besançon						
	5.A.2 - L'étude de programmation urbaine pour le Grand Centre de Besançon						
	5.A.3 - L'accompagnement des processus de mutation des sites du centre-ville						
	5.B.1 - Le renforcement ou la création de nouvelles centralités autour des gares						
	5.B.2 - L'intégration urbaine des projets routiers						